



## NATIONAL REQUIN 2006 - AVIS DE COURSE

### **1. PARTICIPATION**

L'épreuve est ouverte aux monotypes **REQUIN** en conformité avec les règles de jauge de leur classe et à jour de leurs cotisations 2006.

### **2. ORGANISATION**

La Société Nautique de la Trinité-sur-Mer, sous le patronage de l'Association Française des Propriétaires de Requin (AFPR), organise le National Requin du 24 au 27 juillet 2006, sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

### **3. RÈGLEMENTS**

- a) Les épreuves sont régies par les Règles de Course à la Voile 2005-2008, les prescriptions FFV, (en particulier licences obligatoires), les règles de la classe Requin, le présent Avis de Course et les Instructions de Course (y compris leurs annexes et avenants).
- b) L'épreuve se court en catégorie C (article 20 du Code de Publicité ISAF).
- c) Les participants français devront être à jour de leur cotisation A.F.P.R. 2006
- d) Les participants de nationalité étrangère devront être en possession d'un document équivalent à la licence de voile française, ou d'une attestation d'assurance en responsabilité civile pour un montant de 1,5 millions d'euros, ainsi que d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la voile. A défaut, ils pourront souscrire auprès du club organisateur une assurance en Responsabilité Civile pour l'épreuve, d'un faible coût.

### **4. PROGRAMME**

Les parcours sont de type Banane avec possibilité de retour au port en course (lorsque le pavillon « G » est envoyé avec le signal d'avertissement).

#### Dimanche 23 Juillet :

- 14h00 à 18H00 : jauge des voiles salle municipale St-Joseph (uniquement celles ne comportant pas la signature AFPR) – mise à l'eau des bateaux

#### Lundi 24 Juillet

- 08h45 à 13h00: Accueil des équipages à la SNT : Confirmation des inscriptions - Vérification des licences FFV - Remise des Instructions et flammes de Course.
- 09H00 – 12H00 : fin de mise à l'eau des bateaux
- 13H30 : Briefing à la SNT
- 15H00 : Mise à disposition pour une course d'entraînement
- 16H00 : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre
- 19H00 : Cocktail de bienvenue à la SNT

#### Mardi 25 Juillet

- 11H00 : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre
- 21H30 : Dîner des équipages au Bistrot du Marin

#### Mercredi 26 Juillet

- 11H00 : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre

#### Judi 27 Juillet

- 10H30 : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre
- Plus de signal d'avertissement après 13h00
- au retour : manutentions de sortie des bateaux
- 17H00 : Proclamation des résultats et Remise des Prix (chez Denis Jaegle)



## 5. INSCRIPTIONS

a) Les frais de participation sont les suivants :

- frais d'inscription : **150 €**
- frais de mise à l'eau: 16 €
- frais de mise à terre : 16 €
- Dîner des équipages : 30 € par personne

b) Le Bulletin d'inscription est à renvoyer le plus rapidement possible avec le règlement à la **Société Nautique de La Trinité BP 19 – 56470 La Trinité / Mer**

c) Sur place, lors de la confirmation des inscriptions, les renseignements et documents suivants devront être communiqués :

- Liste d'équipage (avec licences et visas médicaux)
- Assurance du bateau

## 6. RESPONSABILITÉ DES CONCURRENTS

Il appartient à chaque concurrent de décider, sous sa seule responsabilité, s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course.

Les chefs de bord sont personnellement responsables de tous les accidents matériels ou physiques pouvant arriver à leur bateau ou à l'équipage. Il leur appartient de contracter toutes les assurances nécessaires.

L'inscription du voilier implique, en ce qui concerne l'application et l'interprétation des textes des documents cités au paragraphe 3 de l'Avis de Course et le règlement des litiges y afférent, renonciation à toute voie de recours autre que celles prévues par les RCV.

## 7. SYSTÈME DE CLASSEMENT

- Le Système de Points à Minima des RCV (annexe A) sera appliqué. Le Classement Général sera effectué en retirant la plus mauvaise course si au moins 4 courses sont courues et validées. 8 courses maximum sont programmées et le Championnat sera validé si au moins 3 courses sont courues et validées.

## 8. ACCUEIL DES BATEAUX

Les concurrents pourront bénéficier de places de port gratuites du 22 au 28 Juillet. Pour une réservation avant ou après ces dates, contacter directement le Port de Plaisance : 02 97 55 71 49.

Les manutentions seront effectuées par la grue électrique du port sous le contrôle d'un responsable de la SNT ou de la classe. Pour pouvoir bénéficier du meilleur tarif (16 € par manutention), il est nécessaire que les bateaux nécessitant une mise à l'eau soient regroupés. Ils devront donc contacter la SNT au plus tard le 21 Juillet pour organiser les rendez-vous. **Sans réservation, le tarif normal sera appliqué (120 €). D'autre part, le grutage ne pourra être fait qu'avec une élingue (bout interdit).**

Les Requin seront placés côté Nord du ponton visiteurs (ponton devant la capitainerie), ou au ponton CARADEC.

## 9. CONTACTS UTILES

Secrétariat SNT 0033 (2) 97 55 73 48 ; e-mail : [mv@snt-voile.org](mailto:mv@snt-voile.org)

Site SNT : <http://www.snt-voile.org>

Association Requin, Yves Delbende : e-mail : [yves.delbende@alcatel.fr](mailto:yves.delbende@alcatel.fr) ;

Tel 06 85 30 42 33

Office de Tourisme 0033 (2) 97 55 72 21, e-mail : [tourisme@ot-trinite-sur-mer](mailto:tourisme@ot-trinite-sur-mer)

Port de Plaisance 0033(2) 97 55 71 49, e-mail : [trinite-sur-mer@sagemor.fr](mailto:trinite-sur-mer@sagemor.fr)